

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée que le **règlement 333-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides relativement à la gestion des matières résiduelles**, adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 15 février 2018 est **entré en vigueur**.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 février 2018.



Isabelle Daoust, CPA, CGA  
Directrice du service des finances  
et secrétaire-trésorière adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Véronique Cronier, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 mars 2018 entre 9 heures et 16 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 9 mars 2018.



Véronique Cronier  
Secrétaire-trésorière par intérim